



SERVICE ASSISTANCE SANTÉ DÉTAILS DES PRESTATIONS 2026

UNE AIDE IMMÉDIATE, 24H/24 ET 7J/7 AU 05 49 34 81 11

Ce document n'a pas de valeurs contractuelles, il constitue un résumé des garanties. Les conditions précises d'attribution et d'intervention sont détaillées dans la notice d'information.



La Mutuelle Générale des Affaires Sociales

LES SERVICES



Pour garantir une assistance 24h/24 et 7j/7 mais aussi proposer des services permettant de gérer des moments difficiles, la MGAS s'allie au groupe IMA pour garantir l'assistance à domicile.



Bénéficiez de nombreux services pour gérer les moments difficiles



Les services sont disponibles dès la souscription !

Dès lors que votre contrat est effectif, vous bénéficiez immédiatement des services fournis par MGAS Assistance (cf. page 3) (selon certaines conditions assurantielles).

À QUELLES PRESTATIONS AI-JE LE DROIT DÈS LA SOUSCRIPTION ?

PRESTATIONS	MONTANT
Conseil social (travailleur social)	5 entretiens maximum sur 12 mois
Informations médicales	Compris
Prévention nutrition santé	1 entretien - 1 fois par an avec bilan nutritionnel (à payer par l'aidant ou l'aidé)
Information juridiques et vie pratique	Compris
Recherche médecin, infirmière, intervenant paramédical	Compris
Portail https://monespace.ima-sante.com/	Compris

Sommaire

À QUELLES PRESTATIONS AI-JE LE DROIT DÈS LA SOUSCRIPTION ?

3

**EN CAS D'HOSPITALISATION OU IMMOBILISATION DE
L'ADHÉRENT OU DU CONJOINT**

5

GARANTIES FAMILLE

6

GARANTIE MATERNITE

6

EVENEMENT TRAUMATISANT

7

**MGAS ASSISTANCE :
MODE D'EMPLOI**

8

EN CAS D'HOSPITALISATION OU IMMOBILISATION DE L'ADHÉRENT OU DU CONJOINT

PRESTATIONS	MONTANT
En cas d'accident ou de maladie (entraînant une immobilisation imprévue ou une hospitalisation)	Immobilisation > 5 jours Hospitalisation imprévue > 2 jours Hospitalisation programmée > 2 jours
Aide à domicile	6h sur 10 jours
Présence d'un proche au chevet	1 AR + 2 nuits
Livraison de médicaments	1 livraison sur 10 jours
Portage de repas	1 livraison sur 10 jours
Portage d'espèces	1 livraison sur 10 jours
Livraison de courses	1 livraison sur 10 jours
Coiffure à domicile	1 déplacement sur 10 jours
En cas d'accident ou de maladie (entraînant une immobilisation imprévue ou une hospitalisation)	Hospitalisation imprévue > 2 jours Hospitalisation programmée > 2 jours Immobilisation > 5 jours
Transfert et garde des animaux	Forfait de 15€ par jour (max 300€ TTC)
En cas d'accident ou de maladie (entraînant une immobilisation imprévue ou une hospitalisation)	Hospitalisation imprévue > 2 jours Hospitalisation programmée > 2 jours Immobilisation imprévue > 5 jours
Fermeture du domicile quitté en urgence	Dans la limite de 100€ (trajet A/R taxi restitution des clés) - sécurisation du domicile
En cas d'accident ou de maladie (entraînant une immobilisation imprévue ou une hospitalisation)	Hospitalisation imprévue > 2 jours Hospitalisation programmée > 2 jours Immobilisation imprévue > 5 jours
Préparation du retour au domicile	4h frais de taxi limité à 100€ pour la récupération des clés et 100€ pour la restitution des clés
En cas d'accident ou de maladie (entraînant une immobilisation imprévue ou une hospitalisation)	Hospitalisation imprévue > 2 jours Hospitalisation programmée > 2 jours
Transfert post-hospitalisation chez un proche	200 € maximum
En cas d'accident ou de maladie (entraînant une immobilisation imprévue ou une hospitalisation)	Immobilisation imprévue > 5 jours
Transport aux rdv médicaux et paramédicaux	1 transport A/R sur 10 jours dans un rayon de 50 km

GARANTIES FAMILLE

PRESTATIONS	MONTANT
En cas d'accident ou de maladie (entraînant une immobilisation imprévue ou une hospitalisation)	Immobilisation > 5 jours Hospitalisation programmée > 2 jours
Déplacement d'un proche pour garde des enfants	1 AR
Transfert des enfants chez un proche	1 AR + accompagnateur
Garde des enfants	6 heures sur 10 jours
Conduite à l'école et le retour au domicile des enfants	1 AR / jour sur 5 jours sur 2 semaines
Conduite aux activités extrascolaires	1 AR / semaine sur 2 semaines
En cas d'accident ou de maladie (entraînant une immobilisation imprévue ou une hospitalisation) de la garde salariée habituelle des enfants	Hospitalisation imprévue > 2 jours Immobilisation imprévue > 5 jours Hospitalisation programmée > 2 jours
Remplaçante de garde d'enfant	6 heures sur 10 jours

GARANTIES MATERNITE

PRESTATIONS	MONTANT
Grossesse pathologique avec alitement entraînant une immobilisation imprévue au domicile supérieure à 15 jours ou un séjour prolongé à la maternité supérieur à 5 jours ou une naissance grand prématuré ou naissance multiple	
Aide-ménagère	4 heures sur 10 jours
Déplacement d'un proche pour garde des enfants	1 AR
Transfert des enfants chez un proche	1 AR
Garde des enfants	4 heures sur 10 jours

EVENEMENT TRAUMATISANT

PRESTATIONS	MONTANT
Soutien psychologique	5 entretiens téléphoniques et 3 en face à face maximum

MGAS ASSISTANCE : MODE D'EMPLOI

Délai de demande d'assistance

7 jours à compter de l'immobilisation au domicile ou la sortie d'une hospitalisation.

Application des garanties

Appréciée en fonction de votre situation personnelle. Le nombre d'heures attribué pourra donc être inférieur au plafond indiqué. Pour évaluer les besoins du bénéficiaire, MGAS Assistance se base sur des critères objectifs liés à son environnement et sa situation de vie notamment : taille du logement, composition du foyer familial, niveau d'autonomie (capacité à faire sa toilette, se déplacer seul, sortir du domicile, préparer ses repas, effectuer des tâches ménagères...) et aides existantes.

Pièces justificatives

MGAS Assistance se réserve le droit de demander la justification médicale de l'événement générant la mise en œuvre des garanties (certificat médical, bulletin d'hospitalisation, certificat de décès...), ou de tout autre pièce justificative.

Accessibilité des services

Les garanties d'assistance s'appliquent en France métropolitaine (et par assimilation, les principautés de Monaco et d'Andorre) et en outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane, Mayotte, Polynésie française, Saint Pierre et Miquelon, îles Wallis et Futuna, Saint-Barthélemy et Nouvelle Calédonie).

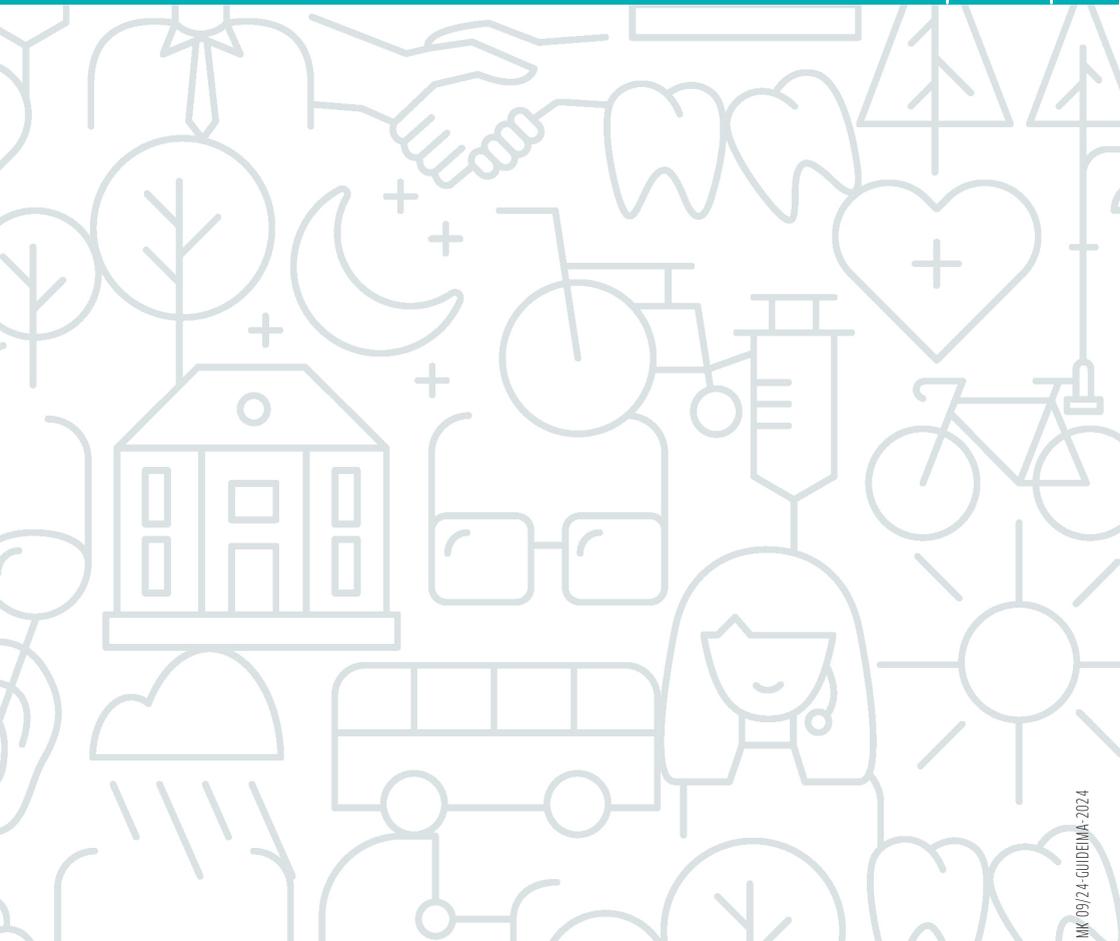
IMA S@nté

Un site Internet **mgas.ima-sante.com** vous permettant de réaliser des demandes en ligne, d'accéder à des services pour vous accompagner et faciliter votre santé au quotidien, prendre rendez-vous en ligne avec des professionnels de santé, mais également de bénéficier de conseils santé, forme, nutrition, parentalité, des articles de prévention ainsi que des fiches recettes téléchargeables avec des vidéos.

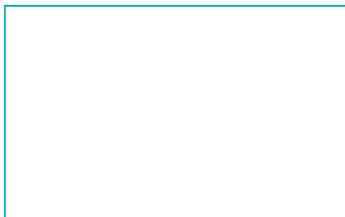
Pour avoir le détail des garanties et les conditions de délivrance, merci de vous référer au Règlement Mutualiste ou à la Notice d'Information de votre contrat.



05 49 34 81 11
MGAS Assistance intervient 24 h/24



Votre conseiller MGAS



mgas.fr

Contacts :

- ☎ Tél. 01 44 10 55 55 (n° non surtaxé)
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00
- ✉ contact@mgas.fr



MGAS Siège social : 96 avenue de Suffren - 75730 Paris Cedex 15. La Mutuelle Générale des Affaires Sociales (MGAS) est régie par les dispositions du Livre II du Code de la mutualité - N° Siren 784 301 475 **IMA ASSURANCES**, société anonyme au capital de 122 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40.000 - 79033 Niort, Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632